

Jean-Baptiste André Godin à Hurstel frères, 5 mai 1876

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (408r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Hurstel frères, 5 mai 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48867>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 mai 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Hurstel frères](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Godin répond tardivement à la lettre de Hurstel frères du 11 avril. Il déclare qu'il est prêt à souscrire pour une dizaine d'actions dans leur société.
Notes

- Scripteur ou scriptrice : la lettre n'est pas de la main de Godin ni de la main de Marie Moret.
- La souscription aux actions de la nouvelle société Hurstel frères, Hamm et Cie est close le 10 septembre 1876 (voir en ligne :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k66679455/f4.item.r=Hurstel.zoom>, consulté le 8 mars 2023 ;
<https://www.retronews.fr/journal/journal-de-la-ville-de-saint-quentin-et-de-l-arrondissement/23-aout-1876/615/2348337/3>, consulté le 8 mars 2023).

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Gard le 5 Mai 1776

Messieurs Hurestel frères
Manufacturiers à St Quentin

Par suite d'une erreur de classement
fort regrettable y relative fa le 11 Avril vient
l'avisement de moi passer sous le gant.
Après examen de la proposition qui elle contient
je viens y faire connoître que, si l'avisement
encore temps, et si cela y est agréable,
je pourrai consentir à louer pour
une dizaine d'actes deux y Société de
que je connoîtrai les conditions de cette
location.

Tout y agréer, messieurs, mes parfaits amis

Jean J.